



Arnaqué par 1 garage. fraude et vice caché?

Par **Merlinosse**, le **04/11/2012 à 11:11**

Bonjour,
J'ai fait faire l'entretien courant sur mon véhicule en juillet dernier (courroie de distribution+pompe à eau)
Je n'ai eu que des problèmes depuis que je l'ai récupéré.
Mon véhicule est aujourd'hui immobilisé depuis bientôt 3 mois et j'ai été obligé d'acheter 1 autre véhicule et d'engager 1 expert.
Lors des différentes étapes d'expertise, il s'avère aujourd'hui que le garage m'a facturé des pièces qu'il n'a pas changé et qu'il ne me l'a évidemment pas signalé!
Il a aussi bricolé la culasse en fabriquant 1 filet rapporté et en mettant 1 vis plus longue absolument pas d'origine et enfin pour en finir, il a cassé 1 vis de la pompe à eau!
Bien sur il ne m'a absolument rien dit de tout ça quand j'ai récupère ma voiture et si j'avais pas eu de problèmes, j'en aurais rien su....
Sommes nous en présence de fraude et de vis caché comme je le pense?
Merci pour votre réponse
Cordialement

Par **pat76**, le **04/11/2012 à 14:59**

Bonjour
Vous avez envoyé une lettre recommandée avec avis de réception au garagiste pour lui réclamer des explications?

Par **Merlinosse**, le **04/11/2012 à 15:18**

Non pour le moment je découvre les choses
Ma voiture est HS en ce moment
Moteur d'un côté et voiture de l'autre
Rapport d'expertise en attente mais est ce que je peux aller plus loin dans ma démarche et porter plainte contre lui?
Merci

Par **trichat**, le **04/11/2012 à 17:43**

Bonjour,rnrnVous pouvez engager une action contre ce garagiste puisqu'il vous a facturé des pièces qu'il n'a pas changées. rnrnQuant à la réparation proprement dite, en tant que professionnel, il est tenu à une obligation de résultat, c'est-à-dire qu'il doit vous rendre un véhicule en état de marche après être passé dans son atelier.rnrnSelon le montant de la réparation, vous devrez vous adresser soit au tribunal d'instance (litige inférieur à 10 000 €) soit au tribunal de grande instance (litige supérieur à 10 000 €). Vous avait-il vendu ce véhicule? rnrnJe vous signale une autre démarche, en général très efficace : vous adressez à la direction de la concurrence et des fraudes un courrier expliquant le litige qui vous oppose à ce garagiste en joignant votre facture, éventuellement pré-rapport d'expertise.rnrn50 rnDDPP de la MANCHERNService protection des consommateursrnPréfecture de la ManchernPlace de la Préfecturern50000 SAINT-LOrnTél. : 02 50 80 40 50rnfax : 02 33 77 06 19rnmél : ddpp@manche.gouv.fr rnDu mar au ven : 9h-11h45rnAccueil téléphonique du mar au ven : 9h-11h45rnrnCordialement.

Par **pat76**, le **04/11/2012 à 17:44**

Vous le mettrez déjà en demeure de vous rembourser la facture qu'il vous a fait payer et qu'ensuite qu'il ne s'étonne pas si vous l'assignez devant le Tribunal d'Instance pour réclamer des dommages et intérêts et le remboursement des frais que vous avez engagé pour l'expertise et le fait que vous avez dû acheter un nouveau véhicule.rnrnVous le ferez une fois que vous aurez le rapport d'expertise définitif.

Par **Merlinosse**, le **04/11/2012 à 18:30**

C'est ce que je pense faire!rnJe veux le faire payer et pas me contenter d'un rapport d'expertise à l'amiable!rnrnLe garage est sur bordeaux. C'est mieux que je m'adresse à la DGCCRF du 33 je pense?rnrnLe garagiste me ment depuis le début!rnrnElle était déjà retourné chez lui 1 semaine après le changement de la distribution! Il m'avait alors dit qu'une des pièces neuve monté, était défectueuse et qu'il refaisait le travailrnrnJe n'ai pas la moindre preuve de cette pièce défectueuse car il a refusé de me la montrer

Par **trichat**, le **04/11/2012 à 18:41**

Ce sera plus facile pour les services de la répression des fraudes de Gironde, si c'est le lieu où les réparations ont eu lieu.rnrnAdressez un courrier en recommandé avec avis de réception.

Par **Merlinosse**, le **04/11/2012 à 18:57**

Au garage aussi pour le prévenir?

Par **trichat**, le **04/11/2012 à 19:55**

Comme vous l'a suggéré Pat76, une LRAR au garage pour lui demander des explications, mais aussi pour lui demander de vous rembourser le coût des réparations que vous avez supporté, des dommages-intérêts pour compenser les frais de rachat d'un nouveau véhicule (mais vous n'avez pas précisé si c'est ce garage qui vous a vendu ce véhicule). Ne lui dites pas que vous informez les services de la répression des fraudes. Il aura certainement la surprise de la visite d'un contrôleur ou d'un inspecteur.rnrnL'autre LRAR aux services des fraudes de la Gironde.

Par **Merlinosse**, le **04/11/2012 à 20:04**

Non je l'ai pas acheté chez lui.rnJe vais m'occuper de cet arnaqueur cette semaine....rnrnMerci a tous